



Porter plainte ou ne rien faire

Par adrien84

Bonjour,

Un artisan maçon alcoolique n'a pas terminé beaucoup de travail chez moi et j'ai malheureusement payé à l'avance.

Il me harcèle continuellement pour que je lui donne du matériel que j'ai acheté à mon nom et qui devait être donné en contre partie des travaux.

Bon, c'est le monde à l'envers, il manque de lucidité et c'est moi le voleur. bref.

J'ai décidé de ne pas le poursuivre et de m'asseoir sur l'argent mais de garder à minima ce matériel qui ne vaut pas 1/3 de ce qu'il me doit.

Normalement, c'est moi qui devrait l'harcèler mais bon la vie, c'est savoir passer parfois.

J'aimerais ne plus avoir de problème et sortir cet homme de ma vie. Il m'a dit qu'il ne me lâcherait jamais.

Comment être drastique car ca me pèse depuis plusieurs mois.

Il m'a couté énormément en argent mais surtout en énergie et j'ai tappé une dépression à cause des fuites ect..

Non, je n'ai rien fait attesté par un huissier au moment où il fallait le faire..

Aujourd'hui, je souhaite frapper fort pour que ca cesse. Est-ce que la justice sera suffisamment aidante?

Si je porte plainte, je suis certain qu'il fera de même...Mais moi je n'ai rien à me reprocher et je ne voudrais pas que la justice me créer un dossier qui n'a pas lieu d'être.

Je vous avoue ne pas avoir très confiance en la justice, car parfois elle est justement très injuste, et c'est pourquoi je n'ai pas voulu prendre un avocat et un huissier car ç la fin c'est moi le perdant en temps, énergie, bien être, argent.

Merci d'avance pour vos conseils,

Adrien